

La réduction de la sinistralité est un objectif majeur des organisations professionnelles de la construction et de l'assurance, réunies au sein de l'Agence Qualité Construction (AQC).

Le coût de la non qualité correspond à 10% du chiffre d'affaires du secteur de la construction.

Dans l'Observatoire de la qualité de la construction, l'AQC présente annuellement les indicateurs d'évolution de la sinistralité à partir des résultats issus de son outil de connaissance et d'observation statistique Sycodés (SYstème de COLlecte des DÉSordres).

Depuis 2007, des données régionales sont produites pour mieux identifier les pathologies spécifiques de chaque région et recueillir les avis d'experts-construction locaux.

Afin d'en prendre connaissance, la Direction Régionale de l'Équipement Auvergne invite tous les acteurs de la construction, de l'immobilier et de l'assurance à une réunion d'information et d'échanges.

A l'issue de cette rencontre, l'État engage avec les professionnels des actions pour prévenir efficacement les dommages aux constructions en Auvergne.

avec la participation de :

■ **Matthieu FOURNIER**

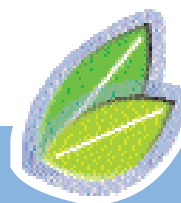
chargé de mission de la qualité de la construction à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature du M.E.E.D.A.T.

■ **Godlive BONFANTI**

responsable de l'Observatoire de la qualité de la construction à l'Agence Qualité Construction, accompagnée d'un expert-construction de la région Auvergne.

• • • programme

de 13h30 à 17h00



Introduction

Présentation de l'observatoire statistique de la sinistralité (Sycodés)

Contexte et origine du système de collecte des désordres (Sycodés).

Méthodologie de l'observatoire.

Principales caractéristiques et habitudes constructives en Auvergne.

Présentation des résultats comparés Auvergne /France.

La parole aux professionnels

Échanges et débats sur les résultats

Actions en vue de réduire la sinistralité

Proposition d'une réflexion concertée sur l'analyse des causes des sinistres récurrents les plus préjudiciables et sur la mise en place de mesures correctives

carton réponse

M, Mme, Mlle :

Société, organisme :

Type d'activité :

- Architecte
- Bureau d'études
- Contrôleur technique
- Entreprise du bâtiment / voirie
- Artisan
- Assurance
- Expert - construction
- Professions immobilières
- Bailleur social
- Autres :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Participera

Ne participera pas

sera accompagné par :

Société :

Activité :

Inscription dans la limite des places disponibles

Bulletin à retourner avant le **7 mai 2009**

- par courriel : DHC.DRE-Auvergne@developpement-durable.gouv.fr

- par courrier : DRE Auvergne - DHC - 7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand

- par fax : 04 73 43 15 14

site internet : www.dre.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

